

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de GONNEVILLE EN AUGÉ****Séance du 6 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 6 juillet à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 juin 2022 s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Harold LAFAY, Maire.

Présents : Mmes Marion LE GUEN, Aurore MOULIN, Emma JUMEL et MM Harold LAFAY, Olivier IACAZZI, Cyril CLOUET, Bernard GARREL et Jacques DROUET.

Absentes excusées : Elisabeth MAY, Anne HARIVEL et Nadine ANDREANI

Pouvoirs : Elisabeth MAY à Olivier IACAZZI, Nadine ANDREANI à Emma JUMEL

Secrétaire de séance : Olivier IACAZZI

Ouverture de séance : 18h30

En exercice : 11	Présents : 8	Absents excusés : 3	Pouvoirs : 2
------------------	--------------	---------------------	--------------

Ordre du jour :

- Approbation du PV Conseil du 15 mars 2022
- Convention FREDON 2022-2026
- Convention CDG14 Archives
- Adressage : nom de la rue du nouveau lotissement
- Salle municipale : tarifs et conditions location
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

En début de séance, le maire présente Mme TERROY aux conseillers et à la presse. Mme TERROY accompagnera dans le bus, dès la rentrée, les enfants gonnevillais scolarisés à Merville Franceville.

M LAFAY en profite pour faire découvrir à la presse les nouvelles fenêtres et porte de la mairie. Ces travaux de réhabilitation énergétique ont été envisagés dans le cadre du plan de relance et subventionnés par l'Etat.

**1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 15 MARS 2022**

► Aucune observation n'ayant été faite le PV du conseil du 15 mars 2022 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

**2. CONVENTION FREDON 2022-2026**

Renouvellement convention trisannuelle 2022-2024 pour le plan de lutte collective contre les frelons asiatiques. Cette convention sera ensuite renouvelée par tacite reconduction pour 2 années supplémentaires donc jusqu'en 2026

► Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

**3. CONVENTION CDG14 ARCHIVES**

Suite départ Mme Marylène BOSCHER, qui s'occupait des archives des documents administratifs, proposition d'intervention du service Archives du Centre de Gestion du Calvados.

Convention annuelle - 200€/jour. Nombre de jours estimés : 6 jours avec règlement réparti sur 2 exercices comptables.

► Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette convention avec le service Archives du Centre de Gestion du Calvados, à l'unanimité des présents et représentés.

#### 4. ADRESSAGE : NOM DE LA RUE DU NOUVEAU LOTISSEMENT

Dans le cadre de l'adressage, le conseil doit transmettre à la base d'adresses nationale, le nom de l'impasse du nouveau lotissement, de façon à établir un numérotage pour les futures maisons.

Différents noms féminins sont proposés (hirondelles, cigognes, etc) mais finalement la dénomination Impasse du Douet est retenue car elle est cohérente avec la toponymie du lieu.

► **Le Conseil approuve la dénomination Impasse du Douet à l'unanimité des présents et représentés.**

#### 5. SALLE MUNICIPALE : CONDITIONS ET TARIFS LOCATION

En 2021 et 2022, il y a eu beaucoup de locations « malheureuses » avec dégradation de matériel (four, porte de secours, cadre, urine sur les murs, abattant toilette, etc). La commune a fait beaucoup de réparations et aussi a réorganisé la cuisine (installation d'une plonge avec douchette, réaménagement de l'espace).

De plus, les locations d'une soirée pendant la semaine lors des vacances scolaires occasionnent trop de frais et de contraintes d'organisation.

Le Conseil pense que l'état des lieux entrant et sortant doit être fait par la même personne et de façon plus précise. Il a été proposé à Mme TERROY, qui s'occupe de l'accompagnement des enfants dans le bus, de s'en occuper. De plus il semble judicieux de ne rendre le chèque de caution qu'une semaine après l'état des lieux sortant de façon à repérer d'éventuels problèmes non repérés à la sortie. Enfin, le conseil estime que le tarif pour les personnes extérieures doit être porté à 750 €.

► **Le Conseil, après en avoir délibéré approuve la nouvelle organisation des états des lieux, le tarif pour les personnes extérieures à 750 € et la fin des locations à la journée**

#### 6. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

La création de ce poste est nécessaire sur une base de 5 heures hebdomadaires, pour établir le contrat de travail annualisé de Mme Terroy, accompagnatrice des enfants dans le bus et responsable des états des lieux. Mme Terroy étant contractuelle et non fonctionnaire, ses services ne pourront être mutualisés avec Sallenelles. Chaque collectivité devra faire un contrat de travail à Mme Terroy pour le nombre d'heures travaillées.

► **Le Conseil, approuve la création du poste d'adjoint technique à temps non complet, sur une base de 5 heures hebdomadaires, l'unanimité des présents et représentés.**

#### 7. QUESTIONS DIVERSES

- **Compte-rendu d'Emma JUMEL de sa journée de visite à l'école de Merville Franceville.**

Accueil de MM Paz et Laignel et des 2 directrices d'école. Surcoût annoncé pour rénovation hall d'accueil par rapport au devis initial. Un projet d'agrandissements du préau est à l'étude. Des tablettes numériques sont à la disposition des élèves. Le repas servi à la cantine était très bon.

Une convention avec l'école de Merville Franceville, qui est considérée par la Région comme l'école de secteur, devra être signée avec la commune pour clarifier ce point par rapport aux services académiques.

- **Bus scolaire :** Mme Terroy a été recrutée pour accompagner les enfants. Le trajet desservira Amfreville et Sallenelles.

Horaires :

8h31 : Départ de Gonnevill

8h51 : Arrivée à l'école de Merville

16h35 : Départ de l'école de Merville:

16h42 : Arrivée à Gonnevill

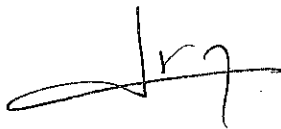
Tarifs : Le coût annuel du service sera de 40€ pour la prochaine rentrée et ensuite atteindra le plafond de 60€ (cela représente environ 10% du coût réel par usager).

- **Colis de Noël** : Le conseil n'ayant pas du tout été satisfait par les colis du Noël dernier, a consulté différents fournisseurs. Des compositions ont été proposées par Em'Ma Normandie et La fraîcheur en direct. Après discussion, il est demandé à chaque conseiller de proposer 2 produits locaux au prochain conseil.
- **Formation des élus** : Ce point ayant été proposé par Elisabeth MAY sera abordé lors du prochain Conseil.
- **Comité des fêtes** : Le changement du bureau doit être acté lors de la réunion du vendredi 8 juillet.
- **Information d'urgence** : les informations municipales d'urgence seront envoyées par SMS. Une solution de type Citykomi ou Panno pocket, plus couteuse pour la commune, n'est pas justifiée. La collecte des numéros de portable des habitants va être organisée dans le cadre du RGPD.

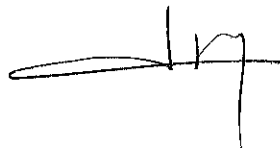
La séance est levée à 19h50.





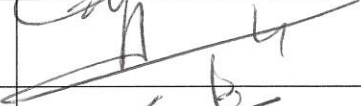
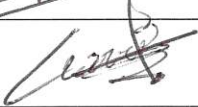
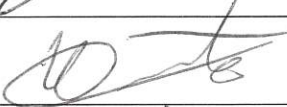
Gonneville en Auge, le 3 août 2022

Le Maire, Harold LAFAY



Le secrétaire de séance



6 juillet 2022	Signatures	Motif de non signature
LAFAY Harold		
IACAZZI Olivier	 (Poué)	
LE GUEN Marion		
MOULIN Aurore		
MAY Elisabeth		
HARIVEL Anne		
CLOUET Cyril		
ANDREANI Nadine		
GARREL Bernard		
DROUET Jacques		
JUMEL Emma	